

# AUTOPARTAGE

Rapport d'évaluation de la couverture régionale



2020





## ➤ INTRODUCTION

En vertu des articles 6 et 7 de l'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, les opérateurs agréés sont tenus annuellement de fournir à l'Agence du stationnement des données d'exploitation et de collaborer à la réalisation d'une enquête auprès des usagers.

La réalisation de ce présent rapport s'appuie sur les données faisant suite au formulaire envoyé par l'Agence Régionale du Stationnement aux différents opérateurs agréés en Région bruxelloise, en 2020.

Les données concernant l'activité de l'opérateur en « flotte libre » Poppy, proviennent d'un jeu de données mises à disposition par la plateforme Vianova. Ces informations sont donc disponibles dans un format spécifique (format GBFS 2.0<sup>1</sup>) et l'accès à celles-ci est lié à un accord-cadre établi entre la Région et ladite plateforme Vianova. De plus, il est à noter que ces mêmes informations concernant l'opérateur Poppy recouvrent la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2020 uniquement.

Cette démarche poursuit l'objectif principal d'évaluer la couverture régionale de l'offre et de la demande de véhicules à moteur partagés. Par ailleurs, les données relatives à l'*offre* concernant l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie seront analysées pour l'ensemble des opérateurs (Cambio et Zen Car compris). Quant aux données concernant la *demande*, ces dernières ne se focaliseront que sur l'activité de l'opérateur Cambio puisque l'opérateur Zen Car a cessé son activité début 2021 en raison d'un manque de rentabilité notamment face à la crise du Covid-19.

Par la présente note, l'Agence du stationnement entend répondre à sa mission de synthèse et de transmission des données d'exploitation délivrées par les opérateurs agréés. Afin de respecter une certaine confidentialité et d'assurer une lecture efficace, les résultats ont été ventilés par commune.

1. GBFS, avec MDS sont deux standards de formats de données avec pour la (micro)mobilité partagée en libre-service qui coexistent notamment en RBC. Ci-après, à titre informatif, les liens vers les spécifications des formats GBFS v2.0 et MDS : <https://github.com/NABSA/gbfs/blob/v2.0/gbfs.md> et <https://github.com/openmobilityfoundation/mobility-data-specification/tree/main/provider>



## AUTOPARTAGE AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES

En 2020, deux opérateurs proposent un service d'autopartage avec usage de places de stationnement : il s'agit de Cambio et de Zen Car.

Fig. 1 – Performances de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020.

	CAMBIO	ZEN CAR	TOTAL/MOYENNE
Membres	19.237	-	-
Stations	191	32	223
Emplacements	582	64	646
Trajets totaux	221.175	-	-
Trajets par jour	606	-	-
Durée moyenne par trajet (h)	7,10	-	-
Taux de charge* (%)	34%	-	-
Score moyen**	1,81	1,94	1,83

\* Rapport entre le nombre d'heures d'utilisation des véhicules et le nombre d'heures de disponibilité des véhicules.

\*\* Pour chaque station de voitures partagées, un score est défini sur base de sa localisation.

Une station en zone d'accessibilité C telle que définie par le RRU équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2, en zone A à un score de 3.

(Cambio,2020; Zen Car, 2020)



## OFFRE

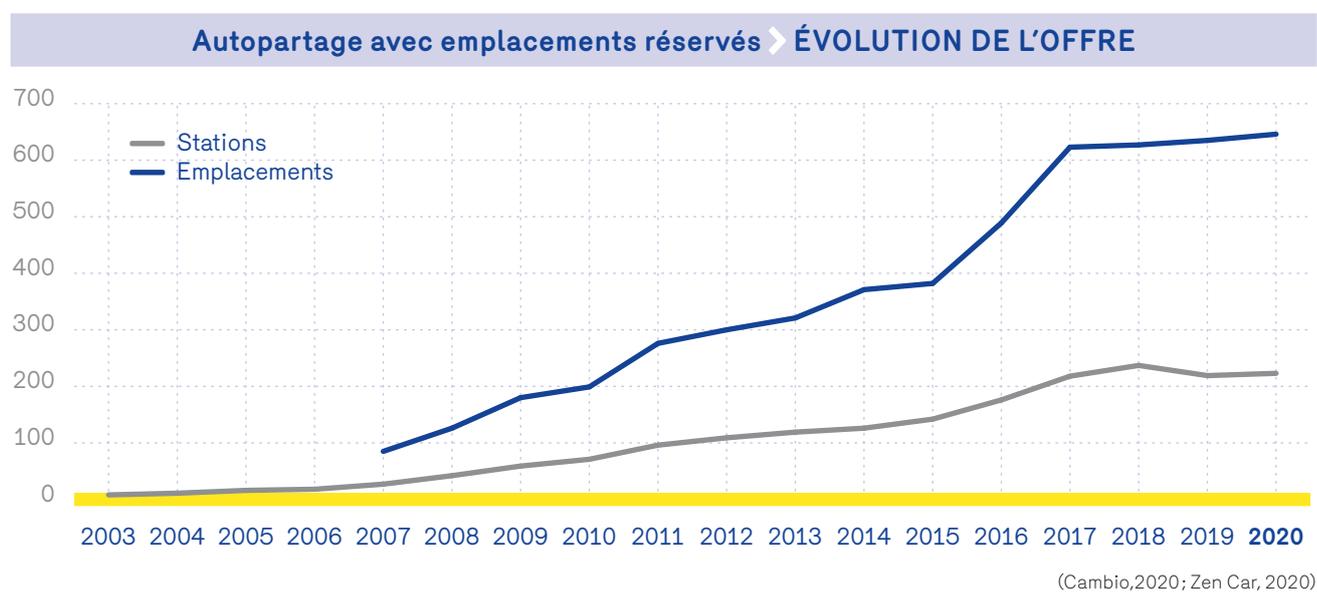
À la fin de l'année 2020, la Région bruxelloise comptait 223 stations dédiées à l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie (Cambio + Zen Car), pour une capacité totale de 646 emplacements.

Comme le montre le graphique suivant (Fig. 2), l'offre est en constante augmentation depuis l'introduction des premiers véhicules Cambio en 2003. Si dans un premier temps, l'Arrêté (2013) obligeant les communes à élaborer un plan stratégique dans le but d'encadrer la création de nouvelles stations semble avoir eu pour effet de ralentir ce dynamisme, une forte croissance s'en suit entre 2015 et 2017. Depuis, l'on observe une relative stabilisation du nombre de stations et une très légère augmentation des emplacements nouvellement créés.

Entre 2019 et 2020, seules quatre nouvelles stations, comprenant un total de 8 emplacements<sup>2</sup>, ont ainsi vu le jour: Monténégro (Saint-Gilles), Noville (Koekelberg), Suisse (Ixelles) et White Star (Woluwe-Saint-Pierre)<sup>3</sup>. Outre les nouveaux emplacements liés à la création de ces quatre stations, les deux stations Brugmann et STIB ont vu leur nombre d'emplacements doubler, entraînant la création de 3 emplacements supplémentaires (2 nouveaux pour Brugmann et 1 nouveau pour STIB). Quant au nombre d'emplacements en station, ce dernier continue à augmenter mais de façon beaucoup plus modérée que les années précédentes.

En définitive, l'évolution observée en 2020 correspond plus à une extension de nouvelles stations qu'une densification des stations existantes.

**Fig. 2 – Évolution de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020.**



2. Répartition du nombre d'emplacements pour chacune de ces quatre stations en 2020: Monténégro: 2; Suisse: 3; Noville: 1 et White Star: 2.

3. Il est intéressant de souligner que dans le courant de l'année 2020, les stations Suisse et White Star, antérieurement affectées à l'opérateur Ubeego, ont été reprises au bénéfice de l'opérateur Cambio. Lorsque Ubeego était en activité, ces deux stations comprenaient respectivement 5 et 3 emplacements.



D'un point de vue géographique, l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie reste assez inégalement répartie sur le territoire régional. Elle se concentre principalement en centre-ville et dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement (cf. Fig. 4).

Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Ixelles et Etterbeek sont les quatre communes les mieux équipées : elles concentrent à elles-seule près de 352 emplacements, soit plus de la moitié de l'offre existante (Fig. 3-a). En rapportant les niveaux d'équipement aux nombres d'habitants, Etterbeek et Bruxelles-Ville se maintiennent dans le peloton de tête, qui voit néanmoins apparaître les communes de Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre, mieux desservies en regard de leur population que Schaerbeek et Ixelles. (Fig. 3-b).

**Fig. 3-a – Répartition par commune du nombre d'emplacements réservés à l'autopartage en 2020.**

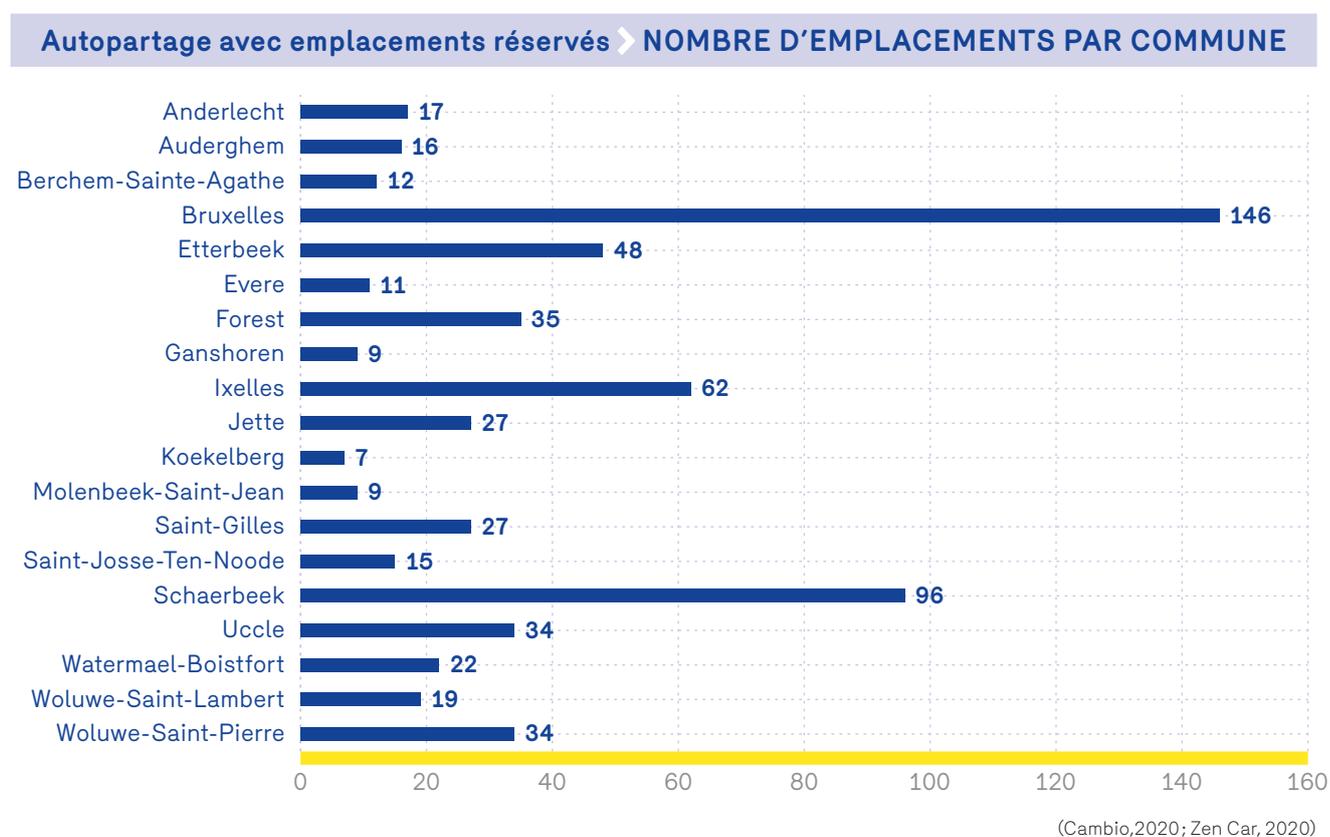




Fig. 3-b – Répartition par commune du nombre d’emplacements réservés à l’autopartage pour 10.000 habitants en 2020.

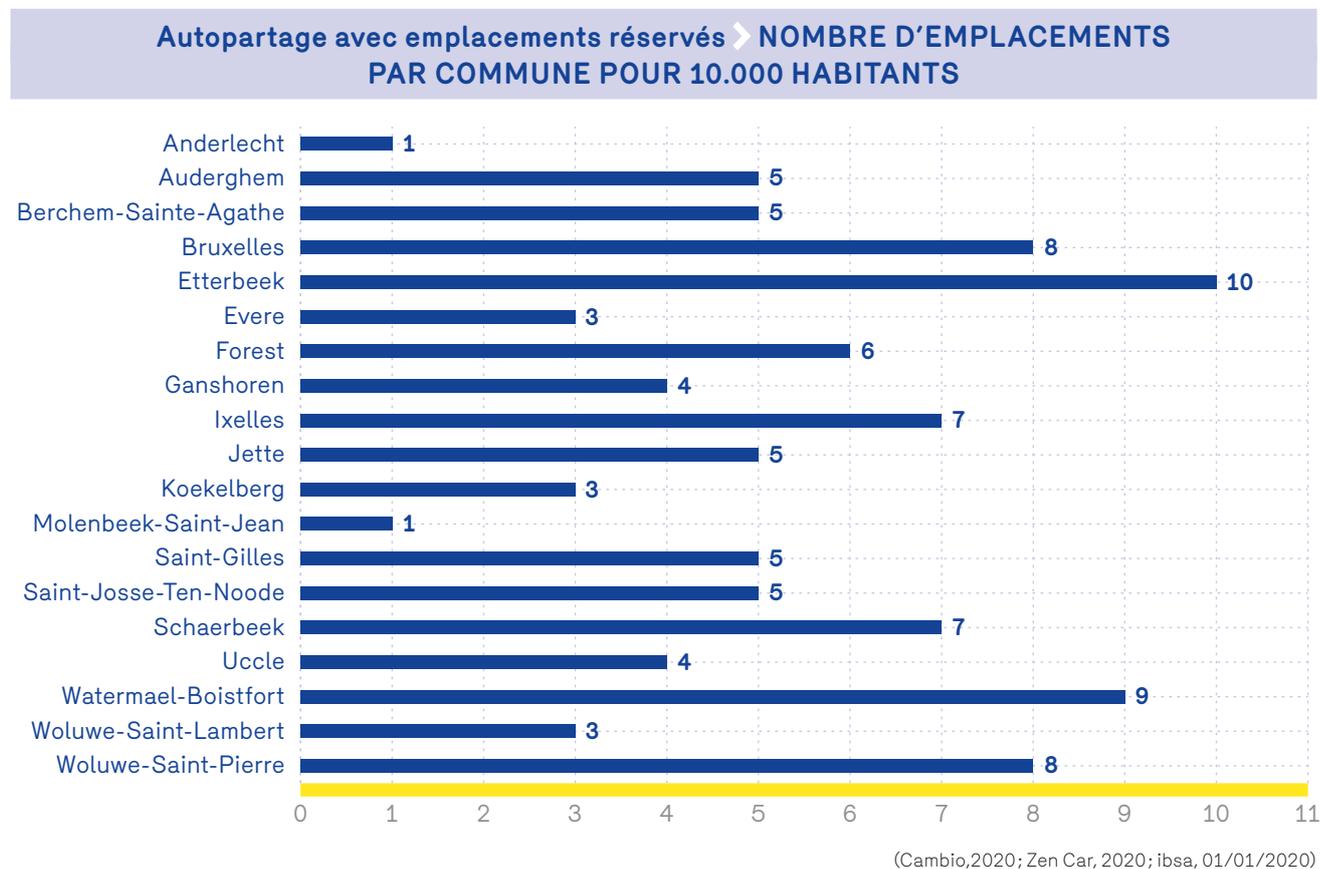
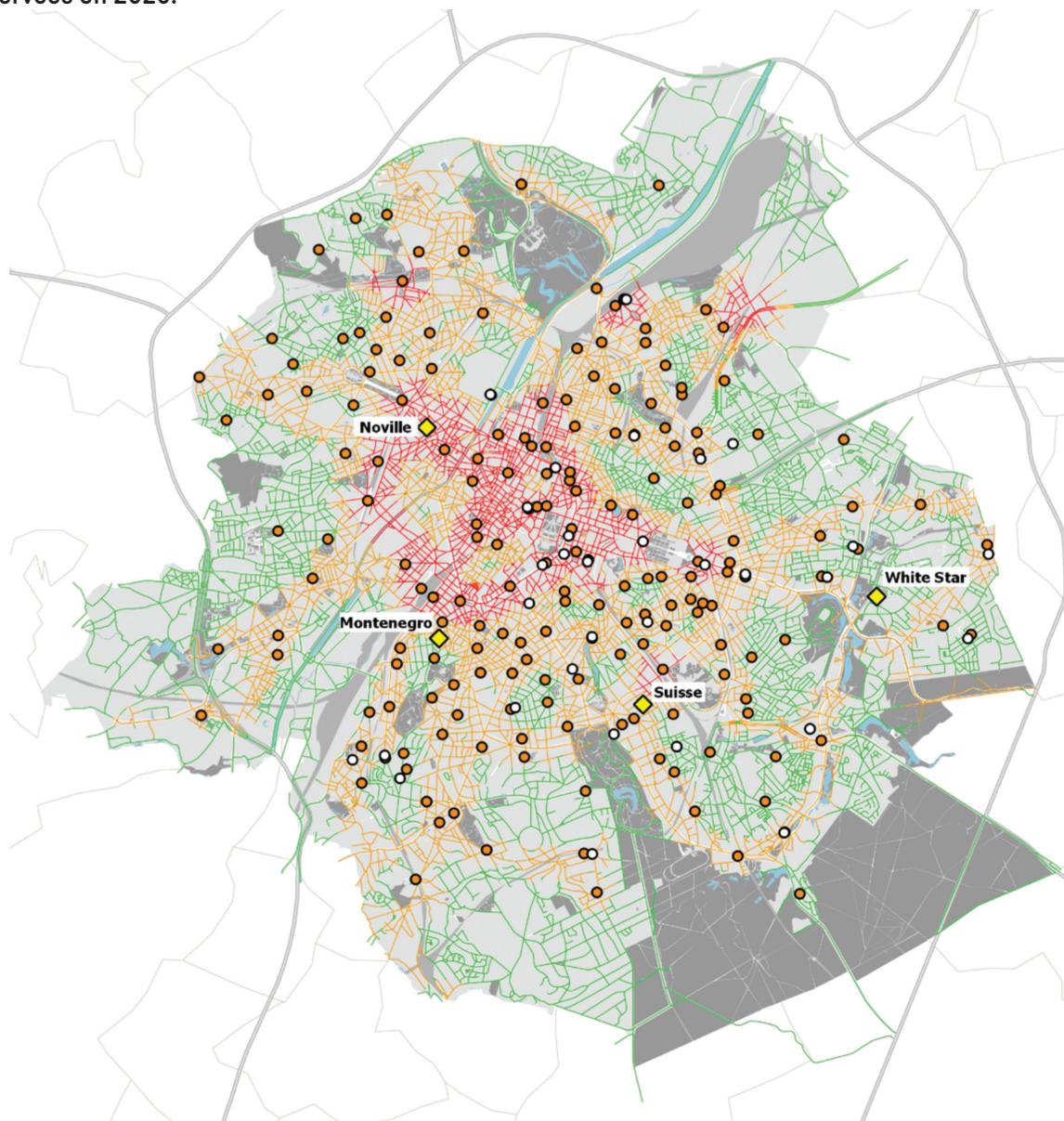




Fig. 4 – Couverture territoriale de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020.



- Stations ZENCAR Standplaats
- Stations CAMBIO Standplaats
- ◆ Stations CAMBIO créées en 2020 / CAMBIO Standplaats gecreëerd in 2020

**Zones d'accessibilité (RRU) / Toegankelijkzone (GSV)**

- Très bien desservie / Zeer goed bediend
- Bien desservie / Goed bediend
- Moyennement desservie / Matig bediend

Source : Cambio, 2020; Zen Car, 2020 ; Règlement Régional d'Urbanisme, dernière mise à jour du 07/12/2016.



0 2 4 km



## RESPECT DES OBJECTIFS

L'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixe au moins deux objectifs relatifs au développement de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées, à savoir un objectif de dispersion des stations en fonction de zones d'accessibilité du territoire régional, un objectif de croissance de l'offre d'emplacements réservés à l'horizon 2020 ventilé par commune en fonction des effectifs de population.

Pour chaque station, un score est défini sur base de sa localisation. Une station en zone d'accessibilité C, telle que définie par le RRU, équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2 et en zone A à un score de 3. En vue du maintien de son agrément, il est imposé aux opérateurs un score moyen inférieur à 2. En 2020, les scores enregistrés par les opérateurs Cambio et Zen Car sont respectivement de 1,81 et 1,94 (pour une moyenne globale de 1,83). Si ces valeurs témoignent d'un niveau de desserte globalement conforme au seuil imposé, elles n'en masquent pas moins la relative inégalité dans la distribution géographique des stations.

De par l'évolution prévisionnelle du service d'autopartage avec usage d'emplacements réservés ainsi que des tendances de croissance démographique, l'objectif de croissance a été fixé à 2% de la population en 2020 soit 25.000 clients. Le chiffre de référence habituel pour la rentabilité d'un véhicule d'autopartage étant de 30 clients par véhicule, ceci se traduit en un objectif de 801 places de stationnement réservées pour l'autopartage. Afin de répondre à la fois à l'objectif de couverture territoriale (offrir la possibilité d'une station à proximité de chaque habitant) et à la logique du potentiel de croissance du service, cet objectif a été ventilé sur base des effectifs de population de chaque commune.

Le tableau suivant illustre le nombre d'emplacements réservés qu'il reste à créer compte tenu de cette ventilation. Seules les communes de Bruxelles-Ville, Etterbeek, Ixelles, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre ont d'ores et déjà atteint leur objectif. Dans l'ensemble, 219 emplacements restent à créer, dont plus de la moitié sur les communes d'Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean en vue de l'objectif de 800 places qui devait être atteint à l'issue de cette année.



**Fig. 5 – Respect des objectifs de croissance à l’horizon 2020 de l’offre en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020.**

COMMUNES	EMPLACEMENTS	OBJECTIF 2020 SELON LES EFFECTIFS DE POPULATION	% D'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2020	EMPLACEMENTS À CRÉER PAR COMMUNE
Anderlecht	17	77	22,1%	60
Auderghem	16	23	69,6%	7
Berchem-Sainte-Agathe	12	16	75%	4
Bruxelles	146	116	100%	0
Etterbeek	48	33	100%	0
Evere	11	26	42,3%	15
Forest	35	37	94,6%	2
Ganshoren	9	17	52,9%	8
Ixelles	62	59	100%	0
Jette	27	34	79,4%	7
Koekelberg	7	15	46,7%	8
Molenbeek-Saint-Jean	9	65	13,8%	56
Saint-Gilles	27	34	79,4%	7
Saint-Josse-Ten-Noode	15	19	78,9%	4
Schaerbeek	96	89	100%	0
Uccle	34	57	59,6%	23
Watermael-Boitsfort	22	18	100%	0
Woluwe-Saint-Lambert	19	37	51,4%	18
Woluwe-Saint-Pierre	34	29	100%	0
<b>TOTAL</b>	<b>646</b>	<b>801</b>	<b>73%</b>	<b>219</b>

(Cambio, 2020; Zen Car, 2020; Arrêté du GRBC, 2013)



## DEMANDE

En 2020, le service Cambio a attiré 19.237 clients actifs et a généré 221.175 réservations, pour une moyenne de 606 trajets par jour.

La figure 5 ci-dessous montre que tant du point de vue du nombre de clients actifs que de celui des trajets effectués, le recours au service Cambio s'est accru en 2020, malgré le contexte particulier lié au Covid-19.

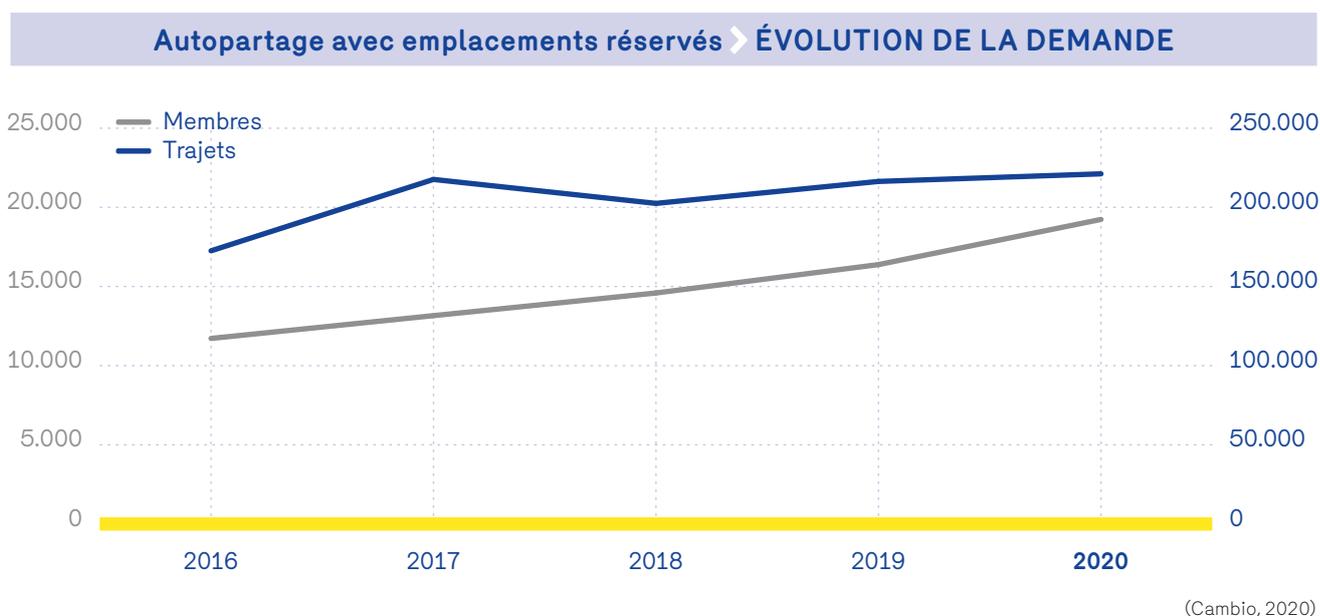
Si l'on compare le niveau moyen d'immobilisation associé au taux de charge 2020 (66%) avec celui d'un véhicule particulier (98%<sup>4</sup>), on peut considérer qu'un véhicule Cambio consomme à peu près 30% d'espace public dédié au stationnement en moins qu'un véhicule classique. A noter également qu'entre 2019 et 2020, le taux de charge moyen a légèrement augmenté (passant de 32% à 34%), soit une moindre immobilisation des véhicules.

Globalement la géographie de la demande des utilisateurs Cambio se calque sur celle de l'offre de ce même opérateur (cf. Fig. 6). Les communes de Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Ixelles et Etterbeek concentrent à elles seules plus de 50% des trajets effectués en 2020.

Les indices de performances communaux (nombre de trajets par emplacements - cf. Fig. 7) invitent néanmoins à nuancer ce constat. Avec une moyenne régionale de 394 trajets annuels par emplacements, on observe une demande relativement plus importante à Koekelberg, Saint-Gilles, Forest et Molenbeek-Saint-Jean, renforçant l'idée selon laquelle le niveau de desserte gagnerait sans doute à y être repensé de façon prioritaire (à noter qu'aucune de ces 4 communes n'avait à la fin de l'année 2020 atteint les objectifs fixés par l'arrêté de référence: voir ci-dessus).

À noter que durant l'année 2020, les utilisateurs réservaient un véhicule Cambio pour une durée moyenne de 7 heures et 6 minutes, soit 18 minutes de trajet en plus que l'année précédente.

**Fig. 6 – Évolution de la demande d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020.**



4. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles: analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



Fig. 7 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020, selon la commune dans laquelle se trouve la station.

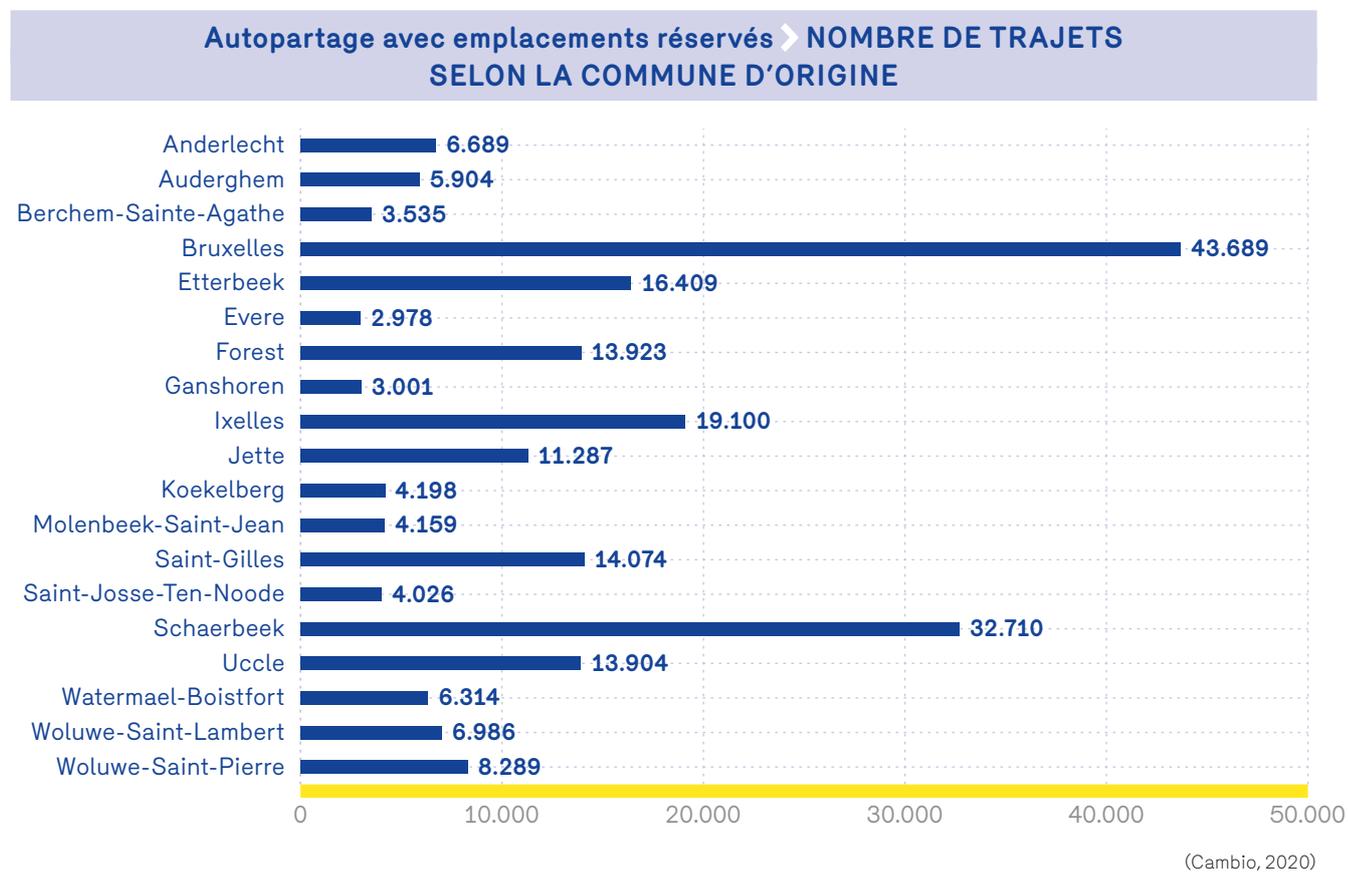
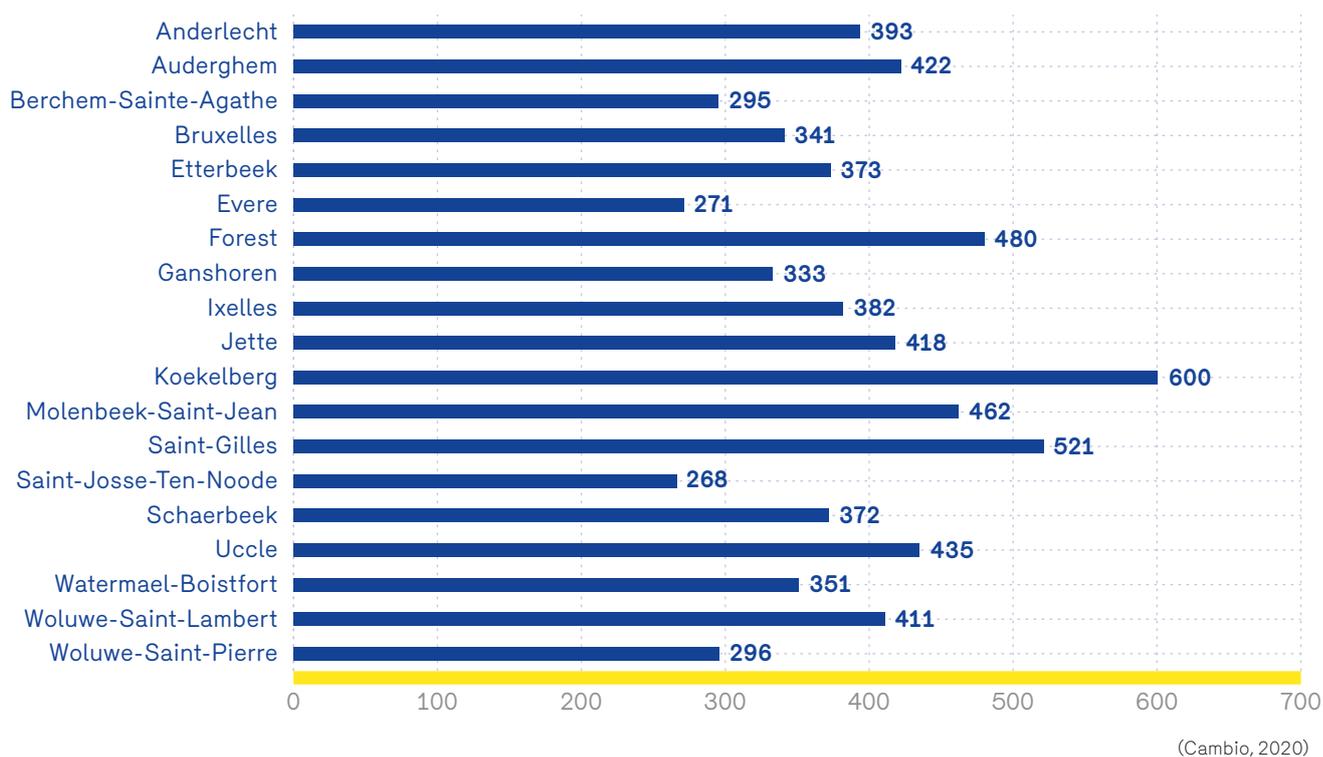




Fig. 8 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2020, par emplacement et selon la commune dans laquelle se trouve la station.

**Autopartage avec emplacements réservés > NOMBRE DE TRAJETS PAR EMPLACEMENT SELON LA COMMUNE D'ORIGINE**





## ➤ AUTOPARTAGE EN « FLOTTE LIBRE »

En juin 2016, l'approbation par le Gouvernement d'un nouvel Arrêté permettant l'autopartage en « flotte libre » avec usage de places de stationnement publiques a encouragé l'arrivée de deux nouveaux opérateurs, DriveNow et Zipcar, qui ont introduit leur flotte de véhicules dès l'été de la même année.

L'année 2019 a été marquée par des bouleversements notables tels que le rachat de Zipcar par Poppy et la cessation d'activité de DriveNow. À partir du printemps 2019 et durant toute l'année 2020, seul l'opérateur avec usage de places de stationnement publiques en « flotte libre » Poppy est en activité sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale.

Pour rappel, les informations relatives à l'activité de l'opérateur Poppy récoltées pour l'année 2020 ne recouvrent que la période s'étalant de juin à décembre inclus. C'est pourquoi au vu de ce contexte, une analyse comparative (2019 – 2020) se rapportant à cette courte période est effectuée et présentée dans ce présent rapport.

**Fig. 9 – Performances de l'autopartage en flotte libre sur les 5-6 derniers mois des années 2019 et 2020.**

	POPPY (juillet 2019 – décembre 2019)	POPPY (juillet 2020 – décembre 2020)
Membres actifs	4.066	23.228
Véhicules	140	213
Trajets totaux	26.101	98.609
Trajets par jour	72	269
Durée totale (h)	24.611	94.881
Distance totale (km)	283.880	878.980
Durée moyenne par trajet (min)	00:56:36	00:57:44
Distance moyenne par trajet (km)	10,9	9
Taux de charge moyen (%)	2	6

(Poppy, 2019 et 2020)

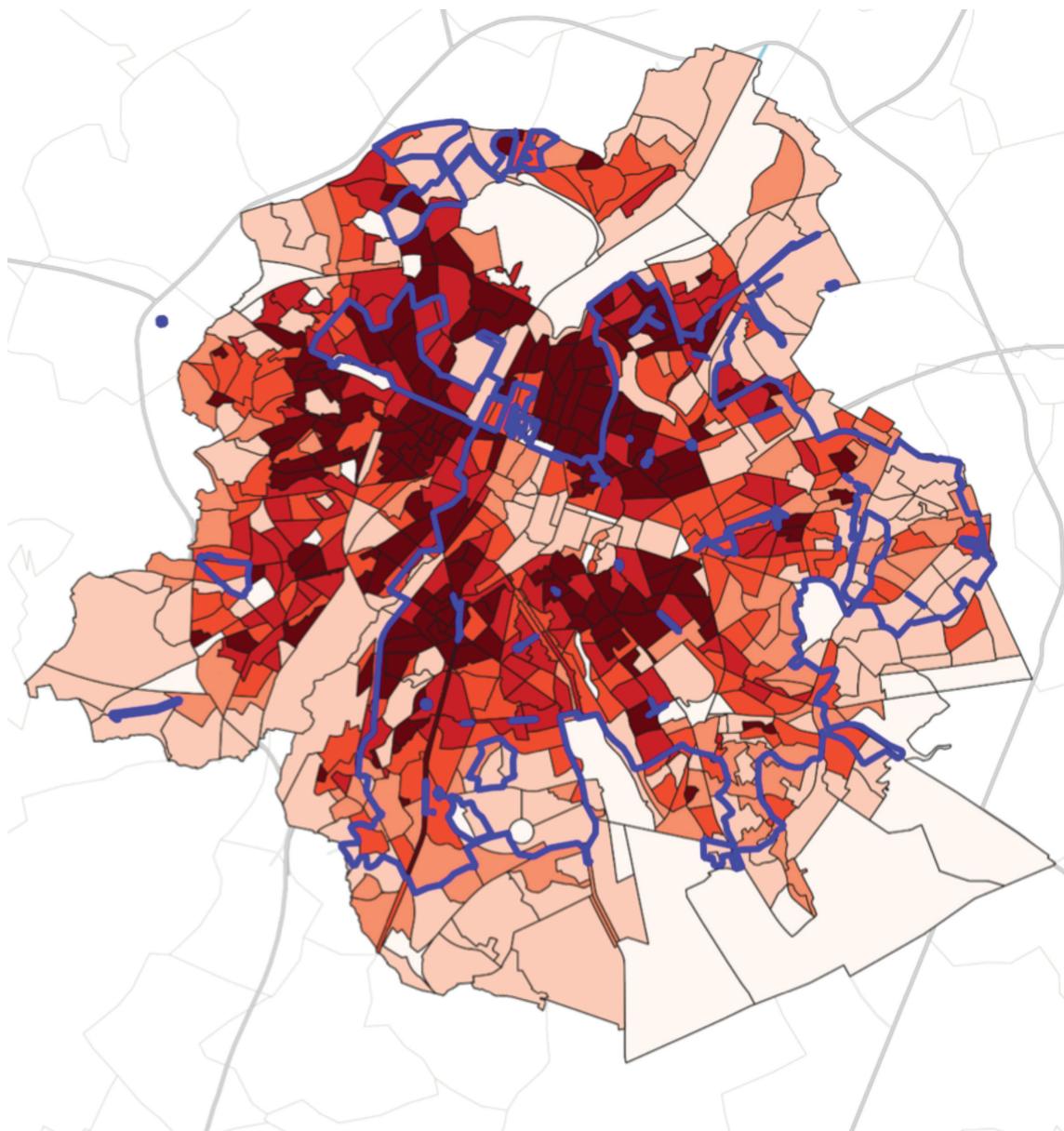
### OFFRE

Durant la deuxième moitié de l'année 2020, on observe environ 213 véhicules dédiés à l'autopartage en « flotte libre », soit près de 70 véhicules supplémentaires mis en service par rapport à la deuxième moitié de l'année 2019.

Ces 213 véhicules sont répartis dans un périmètre limité aux communes du quadrant sud-est de la Région bruxelloise, au plateau du Heysel, le quartier Broeck à Anderlecht et au nord du parc de la Basilique Nationale du Sacré-Cœur de Koekelberg (cf. Fig. 10). Ce périmètre d'activité couvre 35% du territoire régional et inclut environ 71% de la population bruxelloise.



Fig. 10 – Couverture territoriale de l'offre d'autopartage en flotte libre en 2020.



 POPPY : périmètre d'activité / Bedrijfsgebied

**Densité de population (hab/km<sup>2</sup>) / Bevolkingsdichtheid (inw/km<sup>2</sup>)**

-  < 20
-  < 5000
-  5.000 - 8.000
-  8.000 - 14.000
-  14.000 - 18.000
-  < 18.000

Source : Poppy, 2020 ; IBSA, 2014.



0 2 4 km



## DEMANDE

Le nombre de trajets effectués durant la seconde moitié de l'année 2020 a plus que triplé par rapport à la même période l'année précédente, soit 269 trajets quotidiens contre 72 en 2019. De même, on observe une véritable augmentation de la durée totale et de la distance totale de l'ensemble des trajets opérés entre 2019 et 2020.

Le taux de charge moyen est quant à lui passé de 2% en 2019 à 6% en 2020, soit une multiplication par 3 du niveau d'utilisation de la flotte.

Si ces chiffres laissent à première vue penser que le contexte associé au Covid-19 ne semble a priori pas avoir eu d'effet négatif sur le recours au service Poppy – au contraire –, le caractère incomplet de ceux-ci et les changements importants intervenus dans le secteur en 2019 invitent néanmoins à la plus grande prudence quant à un tel constat.



## ➤ CONCLUSIONS

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19, qui a indéniablement impacté les activités des différents opérateurs présents sur le territoire régional, quoi que de façon assez inégale à en croire les données mises à disposition.

S'agissant de l'autopartage avec emplacement réservé, 2020 a vu Zen Car cesser ses activités à la fin de l'année (ce qui explique l'absence de données complètes le concernant), tandis que dans un souci d'économies (et en raison de retards de livraison), le déploiement de Cambio s'est essentiellement limité à l'ouverture de quatre nouvelles stations (Monténégro, Noville, Suisse et White Star), et au renforcement des stations Brugmann et STIB.

Concernant l'autopartage en flotte libre, Poppy était le seul opérateur toujours actif en 2020. L'absence de données complètes (comme en 2019, seuls les résultats du second semestre ont été transmis) et les problèmes de représentativité qui en découlent rendent toutefois difficile tout bilan associé à ce service, même si l'exercice comparatif réalisé sur base des chiffres disponibles plaide en faveur d'indicateurs à la hausse (croissance significative du nombre d'affiliés, des véhicules disponibles, des distances parcourues et des durées), laissant penser que le contexte sanitaire particulier n'a a priori pas eu d'effet négatif sur les activités de cet opérateur, au contraire. Un constat vis-à-vis duquel il convient néanmoins de rester très prudent.

Bien que présente sur l'ensemble des communes bruxelloises, l'offre d'autopartage reste assez inégalement répartie sur le territoire régional et se concentre encore surtout dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. C'est également dans ce secteur que l'on observe la demande la plus importante en termes d'utilisation.

**À noter enfin que l'année 2020 constituait l'horizon visé par l'Arrêté de 2013 quant aux objectifs de croissance de l'autopartage en station. A cet horizon, un peu moins de trois quarts des 800 stations initialement visées ont été implantées, sachant que seules 5 communes (Bruxelles-Ville, Etterbeek, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre) ont atteint et même dépassé leur objectif, tandis que les quelque 220 stations restant à déployer le sont pour moitié, et à parts presque égales, à Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean.**